N° 1996-0896 - domaine et administration générale + déplacements et voirie + finances et programmation - Saint Genis Laval - Libération par la société STM Hydroclean de l'immeuble situé 19, rue de l'Egalité - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération du 10 juin 1996, vous avez décidé l'acquisition, en vue de la réalisation du boulevard périphérique de Saint Genis Laval, d'un immeuble situé sur le territoire de cette commune 19, rue de l'Egalité et appartenant à monsieur Thomas.

Ledit immeuble est loué à la société STM HYDROCLEAN pour l'exercice d'une activité de recyclage.

Dans le cadre de la libération de cet immeuble, la société HYDROCLEAN a accepté l'indemnité de transfert de 220 000 F qui lui a été offerte compte tenu de l'estimation dégagée par le service des domaines ;

B - Propose d'approuver la convention de résiliation du bail en cours, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir pour le règlement de cette indemnité et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ladite convention de résiliation de bail ;

Vu sa délibération en date du 10 juin 1996 ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de résiliation du bail en cours.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir pour le règlement de cette indemnité.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice1996- sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 2 101-85.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,